

## **Sciences sociales du Japon contemporain I : Politiques dans le Japon contemporain (JAP4A02F)**

Ce compte-rendu a été rédigé par un-e étudiant-e de master en études japonaises (Inalco/Paris Diderot) inscrit-e au séminaire.

### **Journée d'étude, 28 novembre 2017: Les réformes éducatives sous le gouvernement Abe**

Pour cette journée d'étude, trois intervenants, M. Christian Galan (Université Toulouse Jean Jaurès), M. Yves Cadot (Université Toulouse Jean Jaurès) et Mme Yuki Tsuji (Université Tôkai) ont présenté différents aspects propres aux réformes éducatives sous le gouvernement Abe.

- Christian Galan : « Loyauté et patriotisme (le retour) – Education et néo-conservatisme dans le Japon du 21<sup>e</sup> siècle »
- Yves Cadot : Le retour des budô obligatoires au collège
- Tsuji Yuki : Koike Yuriko and the 2017 general election: focus on educative politics

### **Conférence de M. Galan (CEJ/Université Toulouse Jean Jaurès) : « Loyauté et patriotisme (le retour) – Education et néo-conservatisme dans le Japon du 21<sup>e</sup> siècle »**

La journée d'étude sur les réformes éducatives sous le gouvernement Abe s'est ouverte avec l'intervention de Monsieur Christian GALAN professeur spécialiste de l'histoire de l'éducation japonaise à l'université Toulouse Le Mirail.

En collaboration avec trois autres enseignants, il porte pour projet d'analyser les réformes éducatives sous le gouvernement Abe. Celui-ci porte sur l'ensemble des réformes à l'initiative d'Abe Shinzo et leur cohérence, les acteurs impliqués ainsi que les différentes problématiques.

#### **Introduction**

Pour expliquer les enjeux de l'éducation japonaise, il est préalablement nécessaire de différencier deux périodes idéologiquement distinctes. La première, avant 2007, s'achevant avec le vote de la réforme de la Loi fondamentale sur l'éducation ; la seconde, après 2012, début de la « reconstruction de l'éducation » souhaitée par Abe Shinzo.

#### **La réforme de 2006 : contexte**

La réforme de la Loi fondamentale sur l'éducation portée par Koizumi est votée par Abe Shinzo en 2006. Pendant plus de cinq ans, elle aura fait l'objet de nombreux débats traitant en grande majorité du problème du nationalisme et de l'amour de la patrie à l'école. Or, au coeur de cette réforme se trouve en réalité la question du libéralisme. En effet, elle déverrouille sur plusieurs niveaux les cadenas que représentaient certains principes de l'après-guerre et l'idéologie qui les avait forgés. Ainsi, elle préfère la décentralisation et l'autonomie locale ; demande à l'éducation

qu'elle soit au service de la nouvelle économie ; ajoute aux droits des élèves des devoirs comme celui du respect des règles de l'école ou de s'automotiver à apprendre ; transforme le principe d'égalité, fondateur en 1947, en inégalité du fait que les collectivités locales puissent adapter le programme en fonction des réalités du terrain.

Sur le plan du droit également, la réforme de 2006 change profondément la Loi fondamentale. La réécriture de l'article 10 en témoigne : la deuxième partie du texte change et entend dorénavant que la « loi doit s'appliquer en fonction de la loi ». Le peuple ayant voté pour les candidats qui sont actuellement au gouvernement, les lois votées par ces derniers ne peuvent donc pas aller à l'encontre des électeurs. Cette logique bouscule les principes de la loi de 1947 qui remettaient entre les mains du peuple la conscience du respect des bases fondatrices de l'éducation japonaises d'après-guerre.

D'autres points semblent problématiques dans cette réforme. Par exemple, elle ne donne pas une définition précise de l'éducation obligatoire ou encore tente de faire passer la charge financière du côté de la famille. Plus notable, le passage de la responsabilité éducative de l'état aux parents, pour la première fois depuis l'époque Meiji. Avec de tels changements, le néo-conservatisme de cette réforme peut être considéré comme l'outil utilisé pour capter l'attention de la sphère publique, afin de laisser de côté le vrai débat : la libéralisation de l'éducation sur un modèle à l'américaine.

Cette réforme permet également un renforcement du contrôle des enseignants, redéfinit les critères de sélection des manuels scolaires, le fonctionnement des CEL (Comités d'Education Locaux) et l'éducation sexuelle avec une mise en silence des sujets progressistes comme le genre. Enfin, elle insert à nouveau les arts-martiaux dans les programmes d'enseignement.

### **La réforme de 2006 votée sous Abe**

Abe Shinzo, en 2006-2007, hérite de cette réforme et la fait voter. Néanmoins, il est intéressant de noter qu'il n'a fait s'appliquer de ce cette loi non pas les possibilités libérales pour lesquelles elle avait été initialement conçue, mais en majeure partie les points relevant du néo-conservatisme.

En 2013, il prononce en effet deux discours qui affirment sa volonté de récupérer la réforme afin de l'utiliser au profit d'une « rénovation de l'éducation ». Dans le premier, il parle d'une crise de l'éducation dont les problèmes principaux seraient l'Ijime, la baisse du niveau scolaire ainsi que la mauvaise image qu'ont les japonais quant au passé et aux traditions de leur pays. Dans le second, il prononce un discours de politique générale pendant lequel il revient sur le concept de « reconstruction de l'éducation ». Il donne l'exemple de l'Ijime et des punitions corporelles. Certes, ces problèmes sont réels et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, mais ils ne représentent rien de nouveau à l'échelle du système éducatif. La rhétorique utilisée par Abe Shinzo, mettant en avant ces problématiques, cache en réalité le retour de la morale à l'intérieur de l'école.

La réforme qui devait alors être libérale prend un nouveau tournant. Le premier ministre dresse un effet un constat qui va lui permettre d'argumenter en faveur d'une éducation plus stricte. Il estime que les CEL ne fonctionnent plus, qu'il faut améliorer la qualité des enseignants, renforcer les universités japonaises et remettre en cause le système 6-3-3-4.

Les réformes d'Abe Shinzo sont donc multiples et sont fortement teintées de néo-conservatisme. Les enseignants sont tout d'abord davantage contrôlés avec un certificat d'enseignement à renouveler tous les dix ans ; un nouvel enseignement de l'histoire est recommandé, avec une prise de position officielle pour un manuel scolaire et des critères définis par le gouvernement doivent être respectés ; le fonctionnement des CEL change afin qu'ils deviennent le média de l'idéologie du premier ministre ; enfin, on assiste à un retour de l'enseignement de la morale. Considérée auparavant comme une activité spéciale, à partir de 2006, celle-ci devient scolaire. Ce changement de statut de la morale amène avec elle l'utilisation de manuels certifiés, mais également la nécessité d'évaluer les élèves, ce qui pose le problème suivant : comment évaluer le fait d'aimer son pays ou d'être gentil.

Si avant 2007 la réforme de la Loi fondamentale de l'éducation initiée par Koizumi présageait une transformation libérale de l'éducation japonaise, Abe Shinzo engage un autre tournant présentant davantage les caractéristiques du néo-conservatisme. La majorité de ses nombreuses réformes sont ainsi consacrées au contrôle du corps enseignant, l'utilisation des CEL comme viatique idéologique, la sélection de manuels d'histoire certifiés par le gouvernement ainsi qu'un retour à des valeurs conservatrices au sein même des écoles avec la réintroduction des arts-martiaux.